

Etude surveillée au collège 2023-2024

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous proposons chaque année à nos élèves une étude surveillée qui leur permet d'assurer une continuité entre le travail effectué en classe et leur travail personnel.

PRINCIPES GENERAUX

L'étude du collège s'adresse aux élèves de Sixième, Cinquième, Quatrième et Troisième. Elle est supervisée par des éducateurs de vie scolaire de l'établissement.

L'étude surveillée offre aux élèves un horaire fixe et un espace de travail silencieux pour faire leurs devoirs en autonomie. Un éducateur supervise ce temps de travail et peut leur apporter son aide en cas de besoin.

L'étude a lieu les **lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h** à compter du lundi 11 septembre 2023 jusqu'au jeudi 06 juin 2024 inclus.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Pour garantir le bon fonctionnement de ce temps privilégié, il est indispensable que les modalités suivantes soient respectées :

Assiduité. En cas d'absence prévue, l'élève devra présenter le matin même un justificatif écrit de ses parents à la Référente de vie scolaire du collège, Mme Jay. En cas d'absence injustifiée, celle-ci contacte immédiatement les familles.

Ponctualité. Les retards ne sont pas admis.

Travail. Un travail sérieux et efficace est attendu des élèves : ce temps d'étude doit permettre à chacun de reprendre les cours de la journée, de se mettre à jour de ses devoirs, de préparer et d'anticiper les cours à venir.

Le travail en groupe (préparation d'un exposé, d'oraux, révision en vue d'un devoir sur table) pourra être autorisé ponctuellement, dans une salle spécifique et avec l'accord des éducateurs.

Silence et concentration. Comme en cours,

chaque élève doit être en possession de son propre matériel (manuels, accessoires...).

Les élèves ont la possibilité de goûter (prévoir une petite collation) avant l'étude, de 16H10 à 16H30.

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de sortir de l'établissement entre la fin des cours et le début de l'étude.

TARIFS DE L'ETUDE SURVEILLEE

- 2 soirs par semaine : 657€ pour l'année.

- 3 soirs par semaine : 763€ pour l'année.

Je reste à votre disposition pour toute question et vous prie de croire, chers parents, à mes sentiments les meilleurs.

Adrien Delétang

Responsable des inscriptions à l'étude surveillée